

Aides communales Parc naturel de l'Our - Formulaire de demande

Veillez remplir entièrement ce document et envoyez cette demande, y compris tous les documents nécessaires, à votre administration communale. Veillez prendre connaissance des conditions figurant dans le dépliant « Aides financières communales pour l'efficacité énergétique ».

Nom/Prénom :

Rue/numéro :

Code postal/localité :

Numéro de téléphone :

Courrier électronique :

Numéro de compte (IBAN) :

Nom de la banque :

Veillez cocher la rubrique qui convient :

A. Rénovation énergétique des bâtiments existants

- | | |
|---|---|
| 1. Isolation thermique des murs extérieurs (à l'extérieur ou à l'intérieur) | 10 % de l'aide de l'État / max. 1 000 € |
| 2. Isolation thermique du toit ou du plafond de l'étage supérieur contre l'espace non chauffé | 10 % de l'aide de l'État / 600 € max. |
| 3. Isolation thermique des murs contre le sol ou un espace non chauffé | 10 % de l'aide de l'État / 600 € max. |
| 4. Isolation thermique de la dalle de sol contre le sol ou un espace non chauffé | 10 % de l'aide de l'État / 600 € max. |
| 5. Rénovation des fenêtres et des portes-fenêtres d'une maison d'habitation | 10 % de l'aide de l'État / 600 € max. |

B. Utilisation des énergies renouvelables et utilisation efficace de l'énergie

| | |
|--|---------------------------------------|
| 1. Installation d'un système photovoltaïque | 10 % de l'aide de l'État / 600 € max. |
| 2. Installation d'un système solaire thermique | 10 % de l'aide de l'État / 600 € max. |
| 3. Installation d'une pompe à chaleur (géothermie, air - eau, eau - eau) | 15 % de l'aide d'État / max. 1 200 |
| 4. Installation d'un chauffage aux granulés de bois, aux copeaux de bois ou au bois de chauffage | 10 % de l'aide de l'État / 300 € max. |
| 5. Installation d'un système de climatisation split (pompe à chaleur air-air) | 15 % de la facture / 600 € max. |
| 6. Thermostats intelligents (capables d'équilibrer l'hydraulique) | 15 % de la facture / 150 € max. |

C. Appareils ménagers électriques

| | |
|--|--|
| 1. Réparation d'appareils électriques/électroniques par une entreprise agréée | 50 % de la facture / max. 200 € par an & par ménage |
| 2. Remplacement des appareils électroménagers par des appareils électroménagers de la meilleure classe d'efficacité énergétique (lave-vaisselle, lave-linge, réfrigérateur, congélateur) | 10 % de la facture / max. 100 € par période de 10 ans & ménage |

D. Mobilité douce

| | |
|--|---|
| 1. Achat d'un vélo sans assistance électronique ou d'un vélo avec assistance au pédalage (Pedelec/max. 0,25 kW et 25 km/h) | 10 % de la facture / max. 200 € par période de 10 ans |
|--|---|

E. Réduction des déchets

- | | |
|---------------------------------|---|
| 1. Achat de couches recyclables | 50 % de la facture / max. 100 € par an |
|---------------------------------|---|

F. Adaptation au changement climatique

- | | |
|---|--|
| 1. Installation d'un système de collecte des eaux de pluie | 500 € |
| 2. Achat de plantes vivaces indigènes issues de semences régionales auprès d'horticulteurs vérifiés dans le cadre du projet "D'Naturparken zu Lëtzebuerg - (een) Insekteräich". | 50 % de la facture / min. 50 €, max. 150 € par ménage & par an |

_____, le ___/___/_____

Signature

Le formulaire peut être remis à votre administration communale avec les justificatifs nécessaires.

Der Gemeindeverwaltung vorbehalten / *réservé à l'administration communale*

Nummer / numéro :

Eingangsdatum / date entrée :

Beihilfen / subvention :

Bewilligt / *accordée*

€: _____

Abgelehnt / *refusée*

Anlass / motif :